



Vente véhicule déclaré hs par garage, mais faux devis

Par **toth zoltan**, le **18/01/2011** à **11:46**

Bonjour,rnrnJe m'appel toth zoltan, et je possédais il y a peu une Smart Roadster, que je faisais entretenir chez Mercedes (obligatoire car seul eux ont acces a cette marque)rnrnUn jour, la voiture tombe en panne, je le fait remorquer chez Mercedes avec l'assistance de l'assurancernMercedes me fait un devis de réparation de 3800€, et me dis que le moteur est a changer car il n'y a plus de compression, mesures a l'appuie. Ce devis m'as couté 320€ sans aucune réparations,rnrnN'ayant pas les moyens de regler la facture salé, et au moment des faits pas les moyens non plus de payer 100€ pour remorquer la voiture dans un autre garage + 300€de devis encore, je décide de vendre mon véhicule en l'étatrnJe trouve un acheteur qui le rachete 2800€ car j'y donne le devis montrant l'etat du véhicule (argus actuel 9000€)rnrnLa personne le fait réparer et m'annonce que la réparation lui a couté 300€ !! facture a l'appuie.rnrnrnJe décide de contacter l'assurance pour faire marcher l'assistance juridique, mais celle ci refuse car la voiture ne m'appartiens plus.rnrnQuel procédure puis-je entreprendre contre Mercedes pour m'avoir fournis un faux devis (si je l'aurais signé j'aurais du payer le montant du devis !) rnrnUne procédure rapide pour tenter de récupérer la difference entre prix de vente et argus, ou une plus grosse procédure en vu de demander des dommages et interrets ?rnrnMerci d'avance de votre réponsernrnrnPS: j'ai en ma possession la déclaration de vente, la déclaration de l'acheteur disant l'avoir acheté HS au prix de 2800€, le devis de mercedes et la facture finale de 300€ du nouveau propriétaire....

Par **fabienne034**, le **18/01/2011** à **14:09**

bonjour,rnrnil faut assigner le garage devant le tribunal d'instance pour demander 10 000

euros de dommage et intérêts
pour tout savoir sur le tribunal d'instance
:
<http://www.fbls.net/TINFO.htm>

Par **toth zoltan**, le **18/01/2011** à **14:15**

merci de la réponse,
mais j'ai des doutes sur la possibilité de victoire,
sur la procédure a
suivre
pourquoi 10 000€ ? sous quel pretexte puis-je sortir cette somme dans ma
demande ?
Merci d'avance

Par **mimi493**, le **18/01/2011** à **16:21**

Parce qu'au dessus de 10 000 euros, il faut aller au TGI avec un avocat.
Le problème est
celui de la preuve.

Par **toth zoltan**, le **18/01/2011** à **18:16**

comme preuve j'ai le devis de mercedes stipulant la somme de 3500€
et la facture de
réparation par un garage différent de 300€